

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport

Liège, le mardi 23 mai 2019

Réunion extraordinaire n° 30 relative à Weerts Supply Chain - WSC

Procès-verbal

Présent(e)s

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Hélène THIEBAUT	Port autonome de Liège
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye, Premier Echevin
Francis THEUNISSEN	Ville de Visé, Premier Echevin
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans»
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « Comité Village Environnement Santé»
Kristof DE WIT	WDP
Eric DEMONTY	JostGroup
Christophe RAVIGNAT	JostGroup
Emmanuel PORIGNON	DPW Liege Container Terminals

Excusé(e)s

Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, DGO 3, Département des Permis et Autorisations Liège
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Bénédicte DUSART	Service public de Wallonie, DGO 3 Département du sol et des déchets
Nicolas BOULANGER	Service public de Wallonie, DGO 3 Département du sol et des déchets
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, DGO 4
Viviane DESSART	Ville de Visé, Bourgmestre
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR - Architecte Jost Group
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général f.f.
Pol BEAUWENS	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans»
Thierry GREFFE	Représentant « Comité Village Environnement Santé»

1. Présentation du dossier Weerts Supply Chain

Monsieur Norbert Dumoulin, Directeur commercial Weerts Supply Chain (WSC).
Monsieur Guillaume Vanwerts, Bureau d'architecture AURAL.

M. Dumoulin présente la société Weerts Supply Chain et M. Vanwerts présente le projet d'implantation.

La présentation de Weerts Supply Chain se trouve en annexe.

2. Questions-réponses

1°) Timing de construction des halls logistiques de Weerts Supply Chain.

En fonction de l'obtention du ou des permis nécessaire(s), le phasage de construction est le suivant :

- 1^{ère} phase : construction du premier hall (hall logistique réfrigéré) :
 - Début des travaux de construction en octobre 2019 ;
 - Mise en service lors du second semestre 2020.

- 2^{ème} phase : construction du second hall (hall logistique) :
 - Début des travaux de construction au premier semestre 2020 ;
 - Mise en service lors du premier semestre 2021.

2°) Zone de recul de 45 mètres.

Le Service public de Wallonie a exigé une distance minimale de 45 mètres entre le canal Albert et l'implantation du hall logistique afin de pouvoir réserver l'utilisation de la voie d'eau et du quai à l'avenir.

3°) M. Verjans s'intéresse aux marchandises. Comment arrivent-elles sur le site ?

M. Dumoulin précise que les marchandises seront à terme acheminées majoritairement par la voie d'eau. L'objectif est d'atteindre 70 à 80 % par la voie d'eau (tant à l'import qu'à l'export).

M. Dumoulin précise qu'il y a des développements importants dans le secteur automobile pour lesquels des stocks de pièces sont nécessaires.

4°) M. De Witte demande des précisions sur le hall logistique réfrigéré.

M. Dumoulin précise qu'il s'agit bien de développer un hall logistique réfrigéré.

5°) M. Brasseur se réjouit du développement de telles activités logistiques sur le site de Liège Trilogiport. Le village d'Hermalle-sous-Argenteau connaît divers développements logistiques (complexes immobiliers, résidences services, appartements...). Il s'inquiète pour la mobilité globale à Hermalle -sous-Argenteau et demande à la Commune d'Oupeye d'avoir une vision stratégique et demande de prendre des mesures relatives à la mobilité. Il évoque également la problématique des camions perdus.

M. Fillot annonce l'attitude sévère de la Police de la Basse-Meuse.

Il précise que l'Etude d'Incidences sur l'Environnement a étudié la mobilité, en prenant en considération les paramètres les plus élevés. Il faut néanmoins être très proactif en matière de mobilité. Une signalisation efficace doit être mise en place.

M. Bertrand précise que diverses démarches relatives à la signalisation ont été effectuées par le Port autonome de Liège. Il recommande toutefois à la Commune d'Oupeye de sensibiliser davantage le Service public de Wallonie en vue d'améliorer la signalisation relative à Liège Trilogiport.

6°) M. Huynen s'interroge sur le merlon.

La hauteur du merlon sera de 5 mètres entre la darse et le hall logistique.

7°) Utilisation de la darse.

La darse n'as pas de vocation touristique. Il est toutefois envisageable que la darse soit potentiellement utilisée pour le chargement et déchargement de bateau (bateau LNG par exemple).

8°) M. Huynen s'interroge sur le terrain en tant que tel.

Le terrain où s'implantera WSC doit être légèrement rehaussé. Il y a un accord avec le Service public de Wallonie relatif au transfert des terres des travaux de l'écluse d'Ampsin-Neuville vers Liège Trilogiport en vue de remblayer ce terrain.

9°) M. Ravignat s'interroge sur l'utilisation du rail par WSC.

WSC confirme l'intérêt pour l'utilisation du rail.

10°) M. De Witte s'étonne de ne pas avoir été consulté pour le terrain concédé à WSC.

M. Bertrand précise qu'une mention était disponible sur le site www.portdeliege.be (rubrique terrains disponibles).

M. Bertrand précise que l'intérêt du Port autonome de Liège est de veiller au bon développement de la zone et d'aller chercher d'autres clients.

11°) M. Ravignat demande à WSC si le trafic de conteneurs est matérialisé dans le contrat de concession.

WSC confirme que le trafic de conteneurs est effectivement dans le contrat de concession, avec des pénalités en cas de non-respect des trafics.

M. Bertrand précise que ceci relève de l'ordre du Comité d'accompagnement dédié aux concessionnaires de Liège Trilogiport.

12°) Zone de recul nécessaire.

Une zone de recul de 45 mètres entre le canal Albert et le hall logistique de WSC a été une contrainte imposée par le Service public de Wallonie en vue d'avoir la possibilité d'utiliser les quais à l'avenir (voir infra).

3. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité d'accompagnement se déroulera le mardi 18 juin 2019 à **18 heures**.

4. Annexe

- La présentation de Weerts Supply Chain se trouve en annexe.



Emile-Louis Bertrand
Directeur général